

COMMUNIQUÉ N° 2018 _____ MESRS-SG

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

communiqué :

Le gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire a mis à la disposition du gouvernement de la République du Mali des bourses d'études universitaires (LMD) pour les bacheliers dans les filières : Médecine, Pharmacie, Chirurgie Dentaire, Docteur Vétérinaire, Sciences et Techniques, Sciences de la Matière, Mathématiques et informatique, Sciences de la Nature et de la Vie, Sciences de la Terre et de l'Univers, Economie et Gestion Commerciale, Sciences Humaines et Sociales, Français, Anglais, les langues russes, italiennes, allemande, espagnol et la traduction. Trois (03) bourses dans le domaine des transports (Ingénieur d'Etat des transports, option météorologie), une (01) bourse en poste et technologie de l'information et de la communication (ingénieur d'Etat en télécommunication), une (01) bourse pour le tourisme et l'artisanat (technicien supérieur hôtelière et touristique) et deux (02) autres bourses d'études de perfectionnement (sans diplôme) dans le domaine de transmission (une bourse de perfectionnement pour la formation d'Inspecteur Technique des transmissions et l'autre pour la formation de l'Assistant Technique des Transmissions), au titre de l'année 2018-2019.

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers réguliers maliens de la session de juin 2018, âgés de **vingt-trois (23)** ans au plus, et ayant au moins **la mention assez-bien**.

Les bourses se répartissent entre les séries ainsi qu'il suit :

- TSE: 30 bourses;
- TSExp: 25 bourses;
- STI: 03 bourses
- TSEco-STG: 05 bourses
- TSS : 01 bourse
- TLL-TAL: 26 bourses

Pour les bacheliers, les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique ;
- quatre (04) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du baccalauréat ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du baccalauréat ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;
- une lettre d'engagement signée par l'étudiant, exprimant son intérêt à faire des études en Algérie.

Pour la formation de perfectionnement en Inspecteur Technique Spécialisé des Transmissions :

Peuvent faire acte de candidature, les titulaires du diplôme d'ingénieur ou équivalent dans les filières suivantes : transmission, électronique, informatique, maintenance et sécurité informatique, système et technologie de l'information et de communication

Pour la formation de perfectionnement en Assistant Technique Spécialisé des Transmissions, peuvent faire acte de candidature, les titulaires du diplôme de baccalauréat plus deux (2) années d'étude dans les filières suivantes : technologie de transmission, électronique, électrotechnique informatique.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du diplôme ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes ;
- deux (02) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- deux (02) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- quatre (04) photos d'identité récentes ;
- un (01) formulaire de renseignement.

NB :

- les étudiants présélectionnés doivent fournir, dans un délai de 48 heures, trois (03) copies dont l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou pandémique ;
- la durée des études pour la formation de perfectionnement en Inspecteur et en Assistant Technique spécialisé des communications est d'une (1) année.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, au plus tard, le jeudi, 16 août 2018 à 16 heures.

Les frais de traitement des dossiers s'élèvent à cinq mille (5000) Francs CFA. ✓

A diffuser en Français
deux (02) fois par jour
pendant trois (03) jours.

Bamako, le 07 AOU 2018
P/Le Ministre P.O

Pr Drissa DIALLO
Chevalier de l'Ordre National